ICS: 87.040

norme belge enregistrée

NBN EN ISO 2812-3

1e éd., avril 2007

Indice de classement: T 22

Peintures et vernis - Détermination de la résistance aux liquides - Partie 3: Méthode utilisant un milieu absorbant (ISO 2812-3:2007)

Verven en vernissen - Bepaling van de weerstand tegen vloeistoffen - Deel 3: Methode met absorberend medium (ISO 2812-3:2007)

Paints and varnishes - Determination of resistance to liquids - Part 3: Method using an absorbent medium (ISO 2812-3:2007)

Autorisation de publication: 20 mars 2007

La présente norme européenne EN ISO 2812-3:2007 a le statut d'une norme belge.

La présente norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français).

standards for .be

Bureau de Normalisation - Avenue de la Brabançonne 29 - 1000 Bruxelles - Belgique
Tél: +32 2 738 01 12 - Fax: +32 2 733 42 64 - E-mail: info@nbn.be - NBN Online: www.nbn.be
Banque 000-3255621-10 IBAN BE41 0003 2556 2110 BIC BPOT BEB1 TVA: BE 0880.857.592

© NBN 2007

Prix: groupe 13

ICS: 87.040

Geregistreerde Belgische norm

NBN EN ISO 2812-3

1e uitg., april 2007

Normklasse: T 22

Verven en vernissen - Bepaling van de weerstand tegen vloeistoffen - Deel 3: Methode met absorberend medium (ISO 2812-3:2007)

Peintures et vernis - Détermination de la résistance aux liquides - Partie 3: Méthode utilisant un milieu absorbant (ISO 2812-3:2007)

Paints and varnishes - Determination of resistance to liquids - Part 3: Method using an absorbent medium (ISO 2812-3:2007)

Toelating tot publicatie: 20 maart 2007

Deze Europese norm EN ISO 2812-3:2007 heeft de status van een Belgische norm.

Deze Europese norm bestaat in drie officiële versies (Duits, Engels, Frans).

standards for .be

Bureau voor Normalisatie Brabançonnelaan 29 B-1000 Brussel België
Tel: +32 2 738 01 12 - Fax: +32 2 733 42 64 - E-mail: info@nbn.be - NBN Online: www.nbn.be
Bank 000-3255621-10 IBAN BE41 0003 2556 2110 BIC BPOT BEB1 BTW: BE 0880.857.592

© NBN 2007

Prijsgroep: 13

NORME EUROPÉENNE

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

EN ISO 2812-3

Janvier 2007

ICS 87.040

Version Française

Peintures et vernis - Détermination de la résistance aux liquides - Partie 3: Méthode utilisant un milieu absorbant (ISO 2812-3:2007)

Beschichtungsstoffe - Bestimmung der Beständigkeit gegen Flüssigkeiten - Teil 3: Verfahren mit saugfähigem Material (ISO 2812-3:2007)

Paints and varnishes - Determination of resistance to liquids - Part 3: Method using an absorbent medium (ISO 2812-3:2007)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 23 décembre 2006.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

© 2007 CEN Tous droits d'exploitation sous quelque forme et de quelque manière que ce soit réservés dans le monde entier aux membres nationaux du CEN.

Réf. n° EN ISO 2812-3:2007 F

Avant-propos

Le présent document (EN ISO 2812-3:2007) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 35 "Peintures et vernis" en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 139 "Peintures et vernis" dont le secrétariat est tenu par le DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juillet 2007, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juillet 2007.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette norme européenne en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 2812-3:2007 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 2812-3:2007 sans aucune modification.

NORME INTERNATIONALE

ISO 2812-3

Première édition
2007-01-15

Peintures et vernis — Détermination de la résistance aux liquides —

Partie 3: Méthode utilisant un milieu absorbant

Paints and varnishes — Determination of resistance to liquids —

Part 3: Method using an absorbent medium

Numéro de référence
ISO 2812-3:2007(F)

© ISO 2007

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

© ISO 2007

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos iv
1 Domaine d'application 1
2 Références normatives 1
3 Principe 1
4 Appareillage 2
5 Substances d'essai 2
6 Échantillonnage 2
7 Panneaux d'essai 2
8 Mode opératoire 3
9 Évaluation 3
10 Fidélité 4
11 Rapport d'essai 4
Annexe A (informative) **Exemples de substances d'essai** 5
Bibliographie 7

© ISO 2007 – Tous droits réservés

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 2812-3 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 35, *Peintures et vernis*, sous-comité SC 9, *Méthodes générales d'essais des peintures et vernis*.

L'ISO 2812 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Peintures et vernis — Détermination de la résistance aux liquides*:

— *Partie 1: Immersion dans des liquides autres que l'eau*

— *Partie 2: Méthode par immersion dans l'eau*

— *Partie 3: Méthode utilisant un milieu absorbant*

— *Partie 4: Méthodes à la tache*

— *Partie 5: Méthode au four à gradient de température*

© ISO 2007 – Tous droits réservés

Peintures et vernis — Détermination de la résistance aux liquides —

Partie 3:
Méthode utilisant un milieu absorbant

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 2812 spécifie une méthode, utilisant un milieu absorbant, de détermination de la résistance d'un monocouche ou multicouche à l'action de liquides ou de produits pâteux.

Cette méthode permet aux opérateurs d'évaluer les effets de la substance d'essai sur le revêtement et, si nécessaire, d'évaluer la détérioration du subjectile.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 1513, *Peintures et vernis — Examen et préparation des échantillons pour essais*

ISO 1514, *Peintures et vernis — Panneaux normalisés pour essais*

ISO 2808, *Peintures et vernis — Détermination de l'épaisseur du feuil*

ISO 3270, *Peintures et vernis et leurs matières premières — Températures et humidités pour le conditionnement et l'essai*

ISO 4628-1, *Peintures et vernis — Évaluation de la dégradation des revêtements — Désignation de la quantité et de la dimension des défauts, et de l'intensité des changements uniformes d'aspect — Partie 1: Introduction générale et système de désignation*

ISO 4628-2, *Peintures et vernis — Évaluation de la dégradation des revêtements — Désignation de la quantité et de la dimension des défauts, et de l'intensité des changements uniformes d'aspect — Partie 2: Évaluation du degré de cloquage*

ISO 15528, *Peintures, vernis et matières premières pour peintures et vernis — Échantillonnage*

3 Principe

Un panneau d'essai revêtu est exposé à une substance d'essai à l'aide d'un milieu absorbant. Les effets de l'exposition sont évalués selon des critères convenus à l'avance.

© ISO 2007 – Tous droits réservés

4 Appareillage

Matériel courant de laboratoire ainsi que l'appareillage suivant.

4.1 Étuve chauffante, munie d'une ventilation artificielle permettant d'effectuer les essais à température élevée (et capable de maintenir la température jusqu'à 40 °C à ± 3 °C près.

AVERTISSEMENT — Pour éviter les explosions ou l'incendie, il convient de manipuler avec précaution les produits contenant des liquides volatils inflammables. Il convient de suivre la réglementation nationale.

4.2 Verres, de montre d'un diamètre de 40 mm environ, incurvés de manière à ne pas toucher les couches de filtre.

4.3 Boites de Pétri, d'un diamètre de 60 mm avec un bord de 20 mm.

4.4 Papier filtre, d'un diamètre de 25 mm environ et d'un type n'étant pas affecté par la substance d'essai utilisée.

4.5 Ouate, non pelucheuse, d'un type n'étant pas affecté par la substance d'essai utilisée; la ouate peut être utilisée à la place du papier filtre ou pour nettoyer ultérieurement le panneau d'essai.

5 Substances d'essai

Une ou plusieurs substances d'essai convenues entre les parties intéressées doivent être utilisées. Des exemples de substances d'essai sont donnés dans l'Annexe A.

6 Échantillonnage

Prélever un échantillon représentatif de la peinture soumise à essai conformément à l'ISO 15528.

Examiner et préparer chaque échantillon pour essai conformément à l'ISO 1513.

7 Panneaux d'essai

7.1 Subjectile

Sauf accord contraire, les panneaux d'essai doivent être conformes aux exigences de l'ISO 1514 et mesurer environ 150 mm × 100 mm pour une épaisseur entre 0,7 mm et 1,0 mm.

7.2 Préparation et revêtement

Préparer chaque panneau d'essai de la manière indiquée dans l'ISO 1514 puis les revêtir du produit ou du système soumis à essai par la méthode convenue. Sécher (ou étuver) et vieillir (le cas échéant) chaque panneau d'essai revêtu pendant la période spécifiée et dans les conditions spécifiées.

7.3 Épaisseur de revêtement

Déterminer l'épaisseur, en micromètres, du revêtement sec par l'une des méthodes non destructives spécifiées dans l'ISO 2808.

© ISO 2007 – Tous droits réservés

8 Mode opératoire

8.1 Conditionnement des panneaux d'essai

Conditionner les panneaux d'essai immédiatement avant l'essai pendant au moins 16 h dans les conditions normales spécifiées dans l'ISO 3270, c'est-à-dire (23 ± 2) °C et (50 ± 5) % d'humidité relative.

8.2 Conditions d'essai

Effectuer l'essai à la température normale dans l'ISO 3270, c'est-à-dire (23 ± 2) °C.

8.3 Détermination

Effectuer l'essai en double.

Placer le panneau d'essai à l'horizontale. Si les substances d'essai utilisées sont liquides, plonger les papiers filtres et/ou la ouate dans le liquide d'essai et attendre que le milieu absorbant soit suffisamment imprégné de substance. Sortir le milieu absorbant de la substance et laisser le liquide en excès s'écouler. Placer les papiers filtres ou les tampons de ouate sur le panneau d'essai en vérifiant qu'ils ne se touchent pas et que la distance entre les papiers filtres et/ou les tampons de ouate et les bords du panneau est d'au moins 12 mm. Couvrir alors immédiatement chaque zone d'essai d'un verre de montre ou d'une boîte de Pétri.

Si les substances d'essai utilisées sont hautement visqueuses ou pâteuses, appliquer environ 0,5 cm^3 de chaque substance sur le panneau d'essai, placer le milieu absorbant sur la substance et couvrir chaque zone d'une boîte de Pétri.

La durée de l'essai doit être convenue entre les parties intéressées et il convient qu'elle reflète les conditions d'usage final du revêtement.

Lorsque l'essai doit être effectué à une température supérieure à la normale, appliquer les substances d'essai convenues et placer le panneau d'essai dans une étuve chauffante pendant la durée convenue pour l'essai.

9 Évaluation

À la fin de la période d'essai, enlever les papiers filtres et/ou les tampons de ouate et essuyer le panneau d'essai avec un linge de coton sec. Laver tout résidu sec des substances d'essai aqueuses à l'eau courante et les résidus secs de toute autre substance d'essai avec un solvant qui n'attaque pas le revêtement.

N'évaluer que la zone qui a été directement en contact avec la substance d'essai.

Examiner immédiatement le panneau d'essai pour voir s'il présente un cloquage conformément à l'ISO 4628-2 et effectuer une comparaison avec les parties non exposées. Noter les altérations visibles éventuelles de la manière spécifiée dans l'ISO 4628-1.

Sauf accord contraire, réévaluer les zones exposées après 24 h.

Il est possible d'effectuer d'autres essais sur les zones exposées ou non exposées du panneau d'essai (par exemple essai de quadrillage, essai de dureté) pour déterminer les changements résultant des effets des substances d'essai.

S'il faut vérifier que le subjectile du panneau d'essai ne présente pas de détériorations visibles, enlever le revêtement selon le mode opératoire spécifié.

Si les résultats de l'évaluation des déterminations en double diffèrent notablement, répéter la détermination, toujours en double.

Enregistrer le résultat de toutes les déterminations, y compris celui des essais répétés.

© ISO 2007 – Tous droits réservés

10 Fidélité

Aucun renseignement n'est actuellement disponible quant à la limite de répétabilité (r) et à la limite de reproductibilité (R).

11 Rapport d'essai

Le rapport d'essai doit mentionner au moins les informations suivantes:

a) tous les renseignements nécessaires pour identifier le revêtement examiné, y compris le nom du fabricant, la marque commerciale, le numéro de lot, etc.;

b) une référence à la présente Norme internationale (ISO 2812-3:2006);

c) le détail des panneaux d'essai, et notamment:

   1) le matériau (y compris son épaisseur) et le traitement de surface préalable du subjectile;

   2) la méthode d'application du revêtement soumis à essai sur le subjectile, y compris le temps de séchage et les conditions de séchage de toutes les couches; le cas échéant les conditions de vieillissement applicables avant l'essai;

   3) l'épaisseur du feuil sec de revêtement, en micromètres, y compris la méthode de mesurage choisie dans l'ISO 2808;

d) le détail de la méthode utilisée, et notamment:

   1) la spécification des substances d'essai utilisées;

   2) la durée de l'essai;

   3) la température;

e) les résultats de l'essai conformément à l'Article 9;

f) le nom de la personne ayant réalisé l'essai;

g) tout écart par rapport à la méthode spécifiée;

h) tout incident inhabituel (anomalies) observé pendant l'essai;

i) la date de l'essai.

© ISO 2007 – Tous droits réservés

Annexe A
(informative)

Exemples de substances d'essai

A.1 Généralités

Un certain nombre de carburants et de produits chimiques couramment utilisés comme substances d'essai pour les revêtements appliqués dans l'industrie automobile sont donnés en A.2, A.3 et A.4. D'autres liquides d'essai peuvent être utilisés pour les essais relatifs aux revêtements utilisés dans l'industrie automobile et autres revêtements.

N'utiliser que des produits chimiques de qualité analytique.

A.2 Carburants et fluides utilisés dans l'industrie automobile

A.2.1 Substance d'essai FAM, conforme aux exigences de la DIN 51604-1, DIN 51604-2 ou DIN 51604-3.

A.2.2 Carburant diesel, conforme aux exigences de l'EN 590.

A.2.3 Supercarburant, conforme aux exigences de l'EN 228.

A.2.4 Biocarburant, conforme aux exigences de l'EN 14214.

A.2.5 Huile pour moteur.

A.2.6 Huile hypoïde.

A.2.7 Huile hydraulique.

A.2.8 Huile pour transmission automatique.

A.2.9 Liquide de freins.

A.2.10 Antigel pour radiateurs.

A.2.11 Produit d'étanchéité pour corps creux.

A.2.12 Produit d'étanchéité pour cavités.

A.2.13 Fluide de lave-glace.

A.2.14 Nettoyant à froid.

A.3 Produits chimiques de laboratoire

A.3.1 Ethanol.

A.3.2 Isopropanol.

A.3.3 Solution d'hydroxyde de sodium, contenant 5 % d'hydroxyde de sodium (fraction massique).

© ISO 2007 – Tous droits réservés

A.3.4 **Solution d'acide chlorhydrique**, contenant 10 % d'acide chlorhydrique (fraction massique).

A.3.5 **Solution d'acide sulfureux**, contenant 6 % d'acide sulfureux (fraction massique).

A.3.6 **Solution d'acide sulfurique**, contenant 10 % d'acide sulfurique (fraction massique).

A.3.7 **Solution d'acide sulfurique**, contenant 36 % d'acide sulfurique (fraction massique).

A.3.8 **Eau**, conforme aux exigences de la qualité 3 de l'ISO 3696.

A.4 Substances biologiques

A.4.1 **Résine**, comprenant:

— colophane 50 % (fraction massique)

— huile de pin 50 % (fraction massique).

A.4.2 **Substances provenant de salissures par projection**, comprenant:

— par exemple acide formique 47 % (fraction massique)

— acide tannique 24 % (fraction massique)

— albumine 5 % (fraction massique)

— miel 24 % (fraction massique).

A.4.3 **Gomme arabique**, par exemple gomme d'acacia.

A.4.4 **Colophane**.

A.4.5 **Fientes d'oiseaux**: Pancréatine, diluée 1:1 avec de l'eau de qualité 3 conformément à l'ISO 3696.

Si cela est convenu entre les parties intéressées, la pancréatine peut être moulue dans un mortier. Si la pancréatine est moulue, ceci doit être spécifié dans le rapport d'essai.

© ISO 2007 – Tous droits réservés

Bibliographie

[1] ISO 3696, *Eau pour laboratoire à usage analytique — Spécification et méthodes d'essai*

[2] EN 228, *Carburants pour automobiles — Essence sans plomb — Exigences et méthodes d'essai*

[3] EN 590, *Carburants pour automobiles — Carburant pour moteur diesel (gazole) — Exigences et méthodes d'essai*

[4] EN 14214, *Carburants pour automobiles — Esters méthyliques d'acides gras (EMAG) pour moteurs diesel — Exigences et méthodes d'essais*

[5] DIN 51604-1, *FAM-Prüfflüssigkeit für Polymerwerkstoffe — Zusammensetzung und Anforderungen*

[6] DIN 51604-2, *FAM-Prüfflüssigkeit, methanolhaltig, für Polymerwerkstoffe — Zusammensetzung und Anforde-rungen*

[7] DIN 51604-3, *FAM-Prüfflüssigkeit — methanolhaltige Unterphase für Polymerwerkstoffe — Zusammen-setzung und Anforderungen*

© ISO 2007 – Tous droits réservés

ICS 87.040

Prix basé sur 7 pages

© ISO 2007 – Tous droits réservés